

Intitulé de l'action de formation

Concevoir un dossier de demande d'enregistrement d'une certification au Répertoire Spécifique (RSCH)

Contexte

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément réformé l'élaboration et la régulation des certifications professionnelles dans les Répertoires Nationaux (Répertoire National des Certifications Professionnelles – RNCP – et Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations – RSCH -). Désormais, c'est France Compétences instruit les demandes, sur la base de critères d'appréciation définis par Décret (exigences renforcées), et avec une télé-procédure obligatoire. Dans ce contexte, les acteurs qui souhaitent enregistrer des certifications dans les Répertoires, notamment en vue de rendre une offre de formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF), doivent monter en compétences en matière d'ingénierie de certification.

Objectif professionnel

Concevoir un dossier de demande d'enregistrement d'une certification au Répertoire Spécifique (RSCH) conforme aux attentes de France Compétences.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- **Démontrer l'adéquation du projet de certification aux besoins du marché du travail**
- **Rédiger les pièces demandées par France Compétences, notamment l'étude d'opportunité et les référentiels de compétences et d'évaluation**
- **Déposer le dossier via la télé-procédure**

Public visé

La formation s'adresse aux prestataires de formation : responsable ou collaborateur d'Organisme Prestataire d'Actions concourant au développement des Compétences (responsable pédagogique, formateur, conseiller en formation...).

Prérequis

- Intervenir dans un ou plusieurs projets de conception, de déploiement et/ou d'amélioration d'une formation certifiante ;
- Avoir créé un compte sur le site <https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/rncp/>.

Modalités et délais d'accès

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique (ou en visioconférence avec Zoom.us) permet de :

- analyser les besoins en formation du Client ;
- vérifier les prérequis ;
- identifier, le cas échéant, les situations de handicap et décider des adaptations nécessaires (durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...).

L'action de formation Inter-entreprises peut débuter selon les **dates proposées sur Espace Formation par AKTO**.

Durée & lieu de réalisation

- **Durée totale** : 2 jours consécutifs / 14 heures
- **Lieu** : Bordeaux (33)

Modalités de déroulement (pédagogie), suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des stagiaires.

Modalité pédagogique et suivi	Formation en Inter-entreprises (minimum 5 stagiaires – maximum 10 stagiaires), en présentiel . <i>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).</i>
Méthodes pédagogiques	Apports théoriques illustrés d'exemples, débats et discussions guidés, cas pratiques, exercices et apports méthodologiques.
Moyens et/ou outils pédagogiques	Salle de formation adaptée à la formation, équipée d'une connexion Internet, d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'un tableau blanc (ou paper-board). Ressources documentaires mises à la disposition des stagiaires avant, pendant et après la mise en œuvre de l'action de formation.
Intervenants	Christelle Coué-Robelin, dirigeante d'Effet Conseil, et Laurent Réveillon, consultants-formateurs confirmés dans le domaine de la formation professionnelle.
Sanction de la formation	Certificat de réalisation

Contenu

Journée 1

- Les changements apportés par la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Les notions de « certification de personnes » et de « formations certifiantes »
- Le périmètre du Répertoire Spécifique, versus Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Les différentes phases de la demande d'enregistrement (et les délais/données chiffrées associés)
- Les six critères d'appréciation
- Les étapes préalables à la création d'une certification relevant du Répertoire Spécifique
 - o Evaluation de l'adéquation du projet de création d'une certification aux besoins du marché du travail
 - o Evaluation de l'intérêt de construire un « réseau » (de partenaires ou de co-certificateurs) autour du projet
- L'étude d'opportunité (opportunité et valeur d'usage)

Journée 2

- L'analyse des activités (situations de travail) et du contexte
- L'écriture du référentiel de compétences et d'évaluation
- La définition des procédures de contrôle des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation
- La conception du parchemin
- Les points de vigilance (intitulé de la certification, prérequis à la validation des compétences, voie(s) d'accès, composition du jury de délivrance de la certification, lien avec d'autres certifications/habilitations, lien internet vers le descriptif de la certification...)
- La télé-procédure

effet conseil 382 rue de Saint-Martin – 17580 LE-BOIS-PLAGE-EN-RE – Tél. 06 40 86 81 29

Mail : c.coue@effet-conseil.com – Site Web : www.effet-conseil.com

Prestataire de formation enregistré sous le n° 75 17 0243217 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), certifié Qualiopi® au titre de la catégorie « Actions de formation ».

SAS au capital de 5 000 € – Siret : 838 575 355 00022 – APE : 7022Z – N° TVA Intracommunautaire : FR 37 838575355

Modification du document le 09/02/2022

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement
- Évaluations formatives tout au long de l'action de formation (questions, exercices, cas pratiques, QCM)
- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels par les stagiaires
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

Prix

910,00 € HT, soit 1 092,00 € TTC/stagiaire. Le prix comprend les ressources pédagogiques.

Indicateurs de résultats 2021

Niveau d'accomplissement
Nombre de stagiaires formés : 7
Niveau de performance
Note de satisfaction globale des stagiaires : 9,57/10
Taux de recommandation : 100%
Taux d'atteinte des objectifs opérationnels : 100%

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), Effet Conseil peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle-Aquitaine...) et les dispositifs ad-hoc (Accea, Epatech...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

Contact pédagogique, administratif et handicap

Pour toute information / inscription : Christelle Coué-Robelin, c.coue@effet-conseil.com, 06 40 86 81 29.